

## CHECKLIST Programme d'échanges 2019-2020

### ① Avant votre mobilité, vous devez :

- remplir le dossier d'inscription « programmes d'échanges » de l'UCO. Ce dossier doit être remis **au plus tard le 28 mars 2019** au Service des Relations Internationales avec les pièces suivantes :
  - 1 copie de la certification linguistique
  - 1 enveloppe format A4, timbrée à 100 grammes, libellée à vos nom et adresse familiale
  - 2 photos d'identité (à coller sur les dossiers)
  - 1 relevé d'identité bancaire RECENT à votre nom (pour le versement de l'aide Erasmus+)
- remplir le **Contrat d'études** (liste des cours) téléchargeable sous **INTRANET** (onglet international) : se conformer strictement aux indications du responsable pédagogique dans votre Faculté pour remplir ce document.

**Gardez bien l'original pendant votre séjour à l'étranger.**

- consulter régulièrement votre messagerie électronique sur laquelle sera envoyé le dossier d'inscription de l'Université d'accueil
- respecter scrupuleusement les indications données par l'Université d'accueil pour remplir votre dossier d'inscription et la demande de logement éventuelle. **Respectez bien la date de dépôt du dossier**
- retourner par la poste le **contrat de mobilité Erasmus+** que vous recevrez durant l'été ; il sera accompagné de l'attestation d'arrivée et l'attestation de présence.
- consulter régulièrement le site Internet de l'Université d'accueil pour obtenir des informations sur les cours, les dates des semestres, le logement ...
- prévenir **immédiatement** le Service des Relations Internationales et votre Faculté en cas de désistement
- communiquer au Service des Relations Internationales et à votre Faculté tout changement d'adresse postale ou d'adresse électronique.
- passer le test "OLS" organisé dans votre Faculté (voir p.4)

### ② Pendant votre séjour, vous devez :

- envoyer par e-mail votre **"attestation d'arrivée"** au Service des Relations Internationales d'Angers. Ceci déclenchera le versement de la première partie de la bourse Erasmus+.
- confirmer votre programme de cours auprès du responsable de votre Faculté une fois à l'étranger et obtenir son accord en cas de modification
- suivre les cours "OLS" en ligne le cas échéant (voir p.4)

- contacter LE PLUS TOT POSSIBLE le service des relations internationales en cas de changement des dates de mobilité
- compléter le questionnaire qui vous sera envoyé par e-mail par le Service des Relations Internationales (en novembre)
- vous assurer que vos notes seront bien envoyées au Service des Relations Internationales après votre retour. Si elles vous sont remises en mains propres ou vous sont envoyées, merci de les remettre au responsable de votre Faculté avec copie au Service des Relations Internationales
- faire compléter **vosre "attestation de présence Erasmus+"** que vous recevrez par la poste dans le courant de l'été.

### ③ À votre retour à l'UCO, vous devez :

- envoyer par e-mail **vosre "attestation de présence Erasmus+"** au Service des Relations Internationales **d'Angers** dans le mois qui suit votre retour
- envoyer par e-mail votre **programme de cours définitif** au Service des Relations Internationales **d'Angers**
- passer le **test "OLS"** de retour (voir p.4)
- compléter le **"rapport électronique"** qui vous sera envoyé par l'Agence Erasmus+

## Informations pratiques

### 1. Logement

L'université d'accueil vous transmettra toutes les informations nécessaires pour vous permettre de trouver un logement avant votre arrivée. Il est essentiel que vous respectiez les consignes données par l'Université d'accueil. Il peut arriver qu'on vous conseille de réserver un logement pour quelques jours seulement et d'en chercher un définitif une fois sur place.

**Sachez que les conditions de logement varient d'un pays à l'autre et d'une université à l'autre et que l'UCO ne peut en aucune façon vous trouver un logement.**

### 2. Assurances

Il vous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'être assuré(e) pour toute la durée de votre séjour (frais médicaux et d'hospitalisation, assistance-rapatriement, responsabilité civile, dommages causés à un tiers, assurance de votre logement...).

N'oubliez pas de demander votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** au moins 1 mois avant votre départ auprès de votre caisse de sécurité sociale.

L'université d'accueil vous demandera de prouver que vous êtes bien assuré(e).

### 3. Aides financières

#### 3.a. Aide à la mobilité ERASMUS+

Il s'agit de l'aide européenne accordée pour la mobilité des étudiants en Europe (études et/ou stage). L'allocation Erasmus+ est modulée selon les destinations.

Voici les 3 zones concernant les pays où vous allez vous rendre :

- Zone 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni, Suède
- Zone 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal
- Zone 3 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie, Slovénie, Turquie

Le montant mensuel **PREVISIONNEL** de l'aide en 2019/2020 est de :

- 290 € pour la Zone 1
- 240 € pour la Zone 2
- 190 € pour la Zone 3

L'allocation est versée sur votre compte bancaire en deux fois : 80% pendant la mobilité + 20% au retour sur remise de l'attestation de présence, du contrat d'études définitif, OLS...

**Vous recevrez un courrier postal avec toutes les modalités courant de l'été.**

### **3.b. Aide à la mobilité Envoléo 2019/2020 (Région des Pays de la Loire)**

Cette aide est accordée, sous certaines conditions, pour un séjour d'études ou un stage d'une durée de 13 semaines minimum.

Montant forfaitaire de l'aide Envoléo :

- Si cumul avec Erasmus+ : **500 €** (+ forfait de 500 € pour les boursiers échelon 4, 5, 6 et 7)
- Sans bourse Erasmus+ : **1 000 €** (+ forfait de 1 000 € pour les boursiers échelon 4, 5, 6 et 7)
- Bonification pour étudiant en situation de handicap (carte MDPH) : **1000 €**

**NB** : Vous ne pouvez bénéficier qu'**une seule fois** d'Envoléo (études **ou** stage)

Le Service des Relations Internationales vous enverra, par e-mail, un code vous permettant de compléter votre dossier en ligne (en avril / mai).

**Les aides financières Erasmus+ et Envoléo sont gérées par le Service des Relations Internationales**



**Nous vous rappelons que les dates du semestre, fournies par l'Université d'accueil, sont celles qui figurent sur le contrat étudiant Erasmus+ que vous avez signé ; elles ne peuvent en aucun cas être changées. Tout changement (durée de séjour inférieure aux dates prévues) entraînera le remboursement de tout ou partie de l'aide Erasmus. PREVENIR LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR TOUTE MODIFICATION DE DATES. La validation académique de votre séjour d'études pourrait également être remise en cause.**

### **4. Votre statut pendant votre séjour à l'étranger :**

- vous demeurez inscrit à l'UCO
- vous conservez votre bourse nationale
- vous acquittez les frais de scolarité habituels à l'UCO
- vous êtes exonéré(e) des frais de scolarité dans l'université d'accueil.

**Attention :**

- **Certaines universités offrent des cours intensifs de langues, ces cours sont souvent payants et sont donc à votre charge**
- **D'autres universités font payer des prestations supplémentaires : carte d'étudiant, assurances, photocopies... Pour les universités germanophones, par exemple, vous aurez à régler les frais ("Sozialbeitrag Vorlesungsverzeichnis") de l'ordre de 150 €.**

Tous ces frais supplémentaires, qui n'entrent aucunement dans les frais d'inscription, sont à régler par vous-même.

## OLS

Le programme Erasmus+ met en ligne un outil de soutien linguistique (Online Linguistic Support- OLS) destiné à tout étudiant qui part faire des études ou un stage dans un des pays de l'UE dans le cadre du programme Erasmus+.

Cet outil est destiné à évaluer les compétences de l'étudiant avant son départ et à la fin de séjour et aussi lui permettre de suivre un cours en ligne durant la durée de son séjour.

Cette évaluation n'a aucune incidence sur le séjour de l'étudiant. L'objectif est de permettre à la Commission européenne de voir si l'étudiant qui participe au programme Erasmus+ améliore ses compétences linguistiques.

À ce jour, les langues concernées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais. Dans le futur, toutes les langues de l'UE devraient être concernées. Les étudiants partant dans un pays non-anglophone suivre un programme de cours en anglais (ex. Pologne ou Lituanie) doivent se soumettre à cette évaluation linguistique en anglais. Un étudiant allant suivre des cours dans deux langues étrangères, doit subir le test seulement dans la langue où il aura le plus de cours.

### Aspects pratiques

Le Service des Relations Internationales communiquera l'adresse mail de l'étudiant à l'organisme chargé de l'OLS. L'étudiant recevra toute l'information nécessaire pour faire le test de départ, et celui de retour ainsi que pour suivre le cours en ligne.

- Le test de départ doit obligatoirement être effectué avant le départ à l'étranger. Vous recevrez toutes les informations pour pouvoir le passer chez vous durant l'été.
- Le test de retour doit être effectué dès le retour à l'université. Il vous appartiendra de le faire vous-même. Les étudiants obtenant un niveau C2 lors du test linguistique effectué avant la mobilité n'ont pas à faire ce test retour.
- Le cours en ligne est à suivre pendant toute la durée du séjour. Des consignes seront données par l'organisme chargé de l'OLS.

Vous aurez besoin d'une sortie audio pour faire le test car il y a une partie compréhension orale.

**SI L'ETUDIANT NE FAIT PAS LES EVALUATIONS DE DEPART ET DE FIN DE SEJOUR, IL NE POURRA PERCEVOIR LA BOURSE ERASMUS+.**